

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

SPECIALISATION EN GERONTOLOGIE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

CODE: 98 62 00 S35 D1

DOMAINE DE FORMATION: 903

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012, sur avis conforme de la Commission de concertation

SPECIALISATION EN GERONTOLOGIE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette section doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socioéconomiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

La section cible particulièrement le personnel de différents secteurs concernés par l'accompagnement et/ou la prise en charge de personnes âgées : soins et services à domicile, maisons de repos, maison de repos et de soins, centres intergénérationnels, centres d'accueil de jour, secteur associatif, services hospitaliers, services de revalidation, services de psychogériatrie.

Elle vise à permettre à l'étudiant capable :

- d'acquérir des compétences spécifiques qui lui permettent de poser des actes professionnels en situant la personne âgée dans le contexte social actuel et par rapport aux structures sociales qui la concernent directement ou indirectement;
- de tenir compte de tous les aspects de la personne âgée, personne unique, afin d'établir un diagnostic gérontologique nécessitant une démarche analytique, une capacité d'abstraction et un accès à la responsabilité;
- ♦ de mettre en œuvre une réflexion philosophique et éthique sur le sens de l'accompagnement des personnes âgées;
- d'intégrer des concepts économiques et sociopolitiques pour pouvoir les exploiter et les transposer dans des situations nouvelles ;
- ♦ de prendre en compte l'environnement sociopolitique, dans la mise en œuvre de ses projets professionnels;
- de développer des méthodes scientifiques de travail, basées sur la recherche systématique d'informations, l'analyse approfondie, la formulation d'hypothèses et leur vérification dans l'exploitation de situations-problèmes;
- ♦ de décoder les situations problématiques de la personne âgée à partir d'approches différentes (psychologique, sociologique, juridique, législative, éthiques,...);
- ♦ de développer des aptitudes relationnelles pour intervenir dans des situations dont les protagonistes sont la personne âgée, la famille, l'institution et/ou le réseau ;
- → d'élaborer des stratégies d'intervention qui, au départ d'un diagnostic de besoins, de capacités et de dépendances, permettent la réalisation du projet de vie de la personne âgée :
- ◆ de développer ses capacités à la polyvalence afin de renforcer la personnalisation de l'aide;

♦ de développer, au sein d'un travail d'équipe, des attitudes cohérentes, dans le plein respect de la dignité de la personne âgée, ce qui nécessite un travail sur soi et une compréhension plurielle de la personne âgée.

2. UNITES DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION

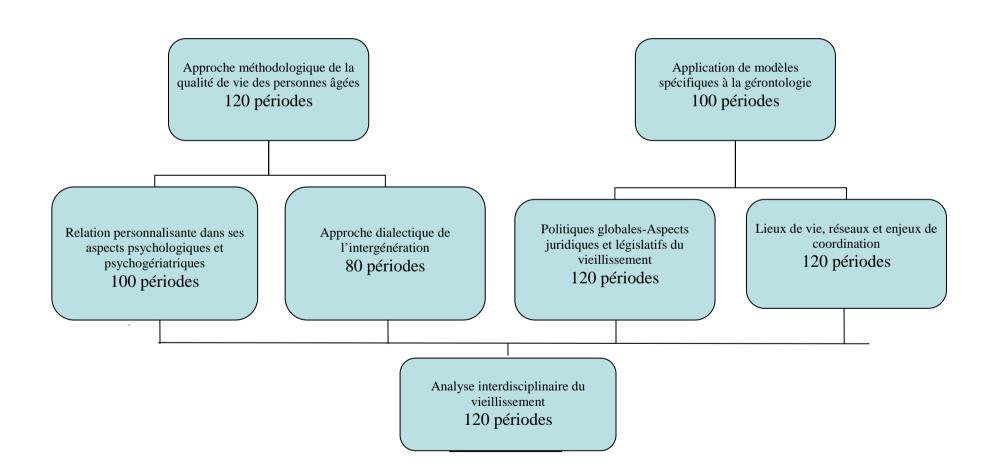
<u>Intitulés</u>	Classement des U.F.	Code des U.F.	Code du domaine de formation	Unités détermi nantes	Nombre de périodes	<u>ECTS</u>
Analyse interdisciplinaire du vieillissement	SCSO	98 62 01 U35 D1	903		120	10
Relation personnalisante dans ses aspects psychologiques et psycho gériatriques	SCSO	98 62 02 U35 D1	903	X	100	9
Politique globale, aspects juridiques et législatifs du vieillissement	SCSO	98 62 03 U35 D1	903	X	120	10
Lieux de vie, réseaux et enjeux de coordination	SCSO	98 62 04 U35 D1	903	X	120	10
Approche dialectique de l'intergénération	SCSO	98 62 05 U35 D1	903		80	7
Approche méthodologique de la qualité de vie des personnes âgées	SCSO	98 62 06 U35 D1	903	X	120	10
Application de modèles spécifiques à la gérontologie	SCSO	98 62 07 U35 D1	903		100	9
Epreuve intégrée de la section : Spécialisation en gérontologie	SCSO	98 62 00 U35 D1	903		100/20	10

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'étudiant	860
B) nombre de périodes professeur	780
C) nombre d'ECTS suivis par l'étudiant	75

3. MODALITES DE CAPITALISATION DE LA SECTION:

SPECIALISATION EN GERONTOLOGIE

Spécialisation en gérontologie Epreuve intégrée 20/100 périodes



4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Diplôme de « Spécialisation en	ı Gérontologie » de 1	l'enseignement	supérieur	social de	promotion	sociale d	le type
court.							